



Délibération n° 68 / 2018

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**



L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Mme Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Véronique GIMENEZ, Danièle DUBOUCHER, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Messieurs Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAUT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Bernard PRIOU), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), Mme Jeanne ZONCA (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC)

Absents non excusés : M. Marc GERVAIS.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Eau – Projet d'extension du réseau d'irrigation de BRL- Convention de servitude- Autorisation de signature**

*Madame Sylvie CINÇON, Adjointe au Maire, déléguée à l'environnement, déplacements et sécurité, expose au Conseil municipal :*

BRL en qualité de concessionnaire du réseau hydraulique de la Région Occitanie a pour objectif d'alimenter en eau brute une centaine d'hectares sur les Communes de Montbazin, Poussan, Pignan, Saussan, Cournonsec et Gigean. Ce projet est soutenu financièrement par l'Europe, la Région, le Département et les communes concernées.

Afin de pouvoir procéder à une nouvelle extension du réseau sur la Commune, il convient de d'autoriser une servitude de canalisation sur les fonds servants suivants : parcelles AW 103, AW 104, AW 110, AW 235 situés au lieu-dit « La Plaine ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** ladite extension,
- **ACCEPTE** la création des servitudes sur les parcelles précitées ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer la convention correspondante.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 68/2018**

**Objet : Eau – Projet d’extension du réseau d’irrigation de BRL- Convention de servitude-  
Autorisation de signature**

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 28 (dont 5 pouvoirs)  
Votes : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE

  
Michelle CASSAR



**PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT**  
**- 6 DEC. 2018**  
**DRCL - PLATEFORME**

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 26 novembre 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN